



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_206_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de location et de maintenance pour une machine à affranchir et une balance

Considérant le contrat conclu entre la commune de Vif et la société Pitney Bowes le 27/01/2022 et le souhait de la commune de Vif de le renouveler ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec la société PITNEY BOWES, demeurant 9 rue Paul Lafarge – Immeuble Le Triangle CS 20012 – 93456 ST DENIS LA PLAINE CEDEX, un contrat de location et d'entretien pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du contrat, concernant les produits suivants :

- Une machine à affranchir D400
- Un plateau de pesée externe,
- Un boitier LAN,
- La mise à jour des tarifs postaux.

Le loyer annuel initial de référence sera de 1 173,00 euros hors taxes et TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture. Le montant des loyers sera révisé annuellement

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*